

**Procès-verbal**  
**Du conseil de pôle de Guadeloupe**  
**Du 15 février 2018**

Un conseil de pôle de Guadeloupe exceptionnel, s'est tenu dans la salle de réunion de l'UFR SEN - située Campus de Fouillole- le vendredi 15 février 2018, sous la présidence du Professeur Alex MERIL, vice-président du pôle.

**Etaient présents :**

**Représentants des professeurs des universités :**

Monsieur Michel GEOFFROY  
Monsieur Jean-Gabriel MONTAUBAN

**Représentants des maîtres de conférences :**

Madame Laura Line CASSIN  
Monsieur Jimmy NAGAU

**Représentants du personnel BIATSS :**

Monsieur Frédéric GERARDIN  
Monsieur Bruno HARAL

**Représentants des étudiants :**

Monsieur James LARROUY

**Personnalités extérieures :**

Madame Lisiane KECLARD, Organisme de recherche INSERM

**Etaient représentés :**

**Représentants des professeurs des universités :**

Monsieur le professeur Eustase JANKY a donné procuration à monsieur Jimmy NAGAU

**Personnalités extérieures :**

Monsieur Henri NAGAPIN, représentant de la CCI des îles de Guadeloupe, a donné procuration à madame Laura CASSIN.

Monsieur Jean ALICE, Proviseur honoraire, a donné procuration à Mme Lisiane KECLARD.

Madame Josiane GATIBELZA, représentante de la ville de Pointe-à-Pitre, a donné procuration à monsieur le professeur Jean-Gabriel MONTAUBAN.

Madame Marie-Luce PENCHARD, représentante de la Région Guadeloupe, a donné procuration à monsieur le professeur Michel GEOFFROY.

Le vice-président, après avoir constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance à 14h15. Il remercie les membres de leur participation et rappelle qu'un seul point est inscrit à l'ordre du jour.

## **Ordre du jour**

### **A. Campagne d'emplois 2018** Personnels non Enseignants,

#### **Propos liminaires**

Le Vice-président informe les membres du conseil de la réception du rapport d'évaluation de l'HCERES qui est globalement positif pour l'établissement. Cela démontre que les équipes de formation ont bien travaillé. Il y a quelques remarques sur les licences et les masters et des réserves sur la licence sciences de l'ingénieur.

**Madame Cassin** rejoint les propos du vice-président mais aussi souligne l'accent porté sur notre offre de formation, qui est très large et trop ambitieuse.

Elle confirme que les fiches formation sont bien renseignées, bien insérées dans le tissu économique, en lien avec les organismes de recherche, et les grandes entreprises.

Le vice-président conclut sur sa rencontre avec des inspectrices de l'enseignement supérieur. Le discours, en outre, était sur la masse salariale, le pilotage et les ressources humaines. A l'issue de ces échanges, son sentiment est que le pôle Guadeloupe continue à se développer, doit être plus attractif vis-à-vis de notre environnement, pour attirer nos meilleurs étudiants ainsi que ceux de la zone (par exemple Haïti...)

### **A. Campagne d'emplois – Personnel son enseignants.**

**Le vice-président** explique qu'à la demande expresse du président, il a dû réunir en les instances polaires, CTS le 15 février 2018 et le CP cet après-midi, afin de rediscuter de la campagne emplois BIATSS, à partir d'un document de travail transmis par les services RH.

L'avis est réputé avoir été donné par le CTS du 15 février 2018.

**Monsieur Haral** rappelle que le dernier CA, avait bien voté sur la volumétrie des emplois (14) et non sur leur coloration.

**Monsieur Geoffroy** précise que la motion reçue de l'UFR SEN est irrecevable. De plus, il manque les signataires. Enfin il a un doute, sur la modification de la Bap E en

Bap C demandée par le CTS pour l'emploi IGE. Il pense que l'on est en train de transformer un poste de modélisation et de calcul scientifique, affecté à la recherche de haut niveau, contre un emploi d'informatique de salles de manipulation.

**Monsieur Gérardin** rappelle que cette mention a aussi eu l'avis du CTS. De plus, ce sont les collègues informaticiens du CTS qui ont motivé ce profil.

**Madame Cyrille** précise que pour le CTS, l'emploi type E2B44 ne correspondrait pas à la Bap E. Après vérification sur les fiches emplois-types de la recherche et de l'enseignement supérieur, par le conseil polaire, la Bap E est réaffectée à l'emploi d'IGE.

**Madame Cassin** confirme les propos de Monsieur Geoffroy, sur la signature d'une motion par le doyen et les membres de son conseil d'UFR.

### *1. Emploi n° 1 : ATRF rehaussé en TECH- BapJ*

**Le vice-président** présente cet emploi. C'est un poste d'ATRF de Bap G, (ex conciergerie) rehaussé en Technicien de Bap J, qui a pour objectifs dans l'immédiat, soit la promotion ou la titularisation du personnel. Il confirme, cependant, les besoins en personnel technique pour la maintenance des infrastructures du pôle.

**Monsieur Geoffroy** s'enquière sur les missions de conciergerie, à l'avenir sur le campus de fouillole.

**Le vice-président** répond que cette fonction a évolué. Le pôle s'adaptera.

**Monsieur Haral** souligne que cette demande va à l'encontre des demandes prioritaires du pôle, présentées au conseil polaire du 02 juillet 2016. Il rappelle qu'il y a un vrai problème de structuration de la logistique et de la technique sur le pôle.

**Le vice-président** comprend que la priorité est la structuration aussi de la cellule d'appui aux projets (CAP) dédiée à la recherche, nouvellement implantée au pôle.

**Madame Cyrille** confirme que le pôle a bien exprimé des demandes d'emplois techniques dans la campagne de création.

**Madame CASSIN** demande si les propositions de publication du pôle sont bien conformes à la politique validée pour la gestion des Agents Non Titulaires.

**Monsieur Haral** répond que cette politique répond d'avantage à la promotion interne du personnel

**Monsieur Gérardin** souligne qu'il est plus facile de licencier un agent en CDI qu'un agent en CDD.

**Monsieur Geoffroy** soutient la demande de création d'emploi pour la maintenance des installations techniques du pôle Guadeloupe validée par le conseil polaire du juillet 2016. Il opterait plus pour le recrutement de personnel de catégorie A, pour une meilleure gestion de la grande technicité de nos bâtiments. Il propose une réflexion au niveau de la répartition, soit organisée pour connaître les emplois (enseignants et non enseignants) disponibles, susceptibles d'être vacants au niveau du pôle. Il conclut qu'un Technicien n'est pas un emploi de pilotage.

**Monsieur Haral** est d'accord pour que les vrais besoins du pôle soient exprimés, mais souhaite déjà commencer par cet emploi pour faire face à la complexité de nos installations.

**Madame Cassin** demande des précisions sur le personnel technique.

**Madame Cyrille** résume comme suit :

- 1 électricien qui est un emploi de catégorie B,
- 6 opérateurs logistiques, qui sont de C, affectés à la petite maintenance, aux petits travaux...
- 1 CDD pour leur encadrement, (niveau B).

**Monsieur Geoffroy** conforte la nécessité d'un personnel d'encadrement pour la gestion de la maintenance de tous les campus, du suivi et de la préparation des travaux des commissions de sécurité.

## **2. Emploi n ° 2 : IGE Bap J**

**Le vice-président** rappelle que cet emploi sera vacant suite au départ du cadre à la retraite, ce qui pose un problème majeur au service. Tout au début, l'UFR SEN a souhaité la transformation de l'emploi IGE en 1 support B, pour la promotion interne et un support C, pour la résorption de la précarité de son personnel.

L'administration proposait une négociation en deux temps : l'emploi B était donné cette année, alors que celui de C serait attribué l'an prochain. Aujourd'hui, l'UFR SEN a refusé cette proposition, et demande le maintien de cet emploi IGE en Bap J.

**Monsieur Nagau** s'interroge sur le retour d'information sur l'emploi C. Car le personnel affecté au service scolarité risque de ne pas être recruté en septembre.

**Madame Cassin** rappelle que le conseil de pôle de janvier dernier avait validé la première proposition de l'UFR SEN. Elle explique aussi que l'ouverture d'un concours en B aurait pu permettre la promotion d'un personnel de catégorie C du service de scolarité. Ce support de C vacant aurait permis l'intégration du contractuel. L'objectif était de donner tout d'abord l'emploi A au CRIG, puis réattribuer un emploi de B, cette année, en attendant le second emploi de C, l'an prochain.

**Madame Keclard** s'étonne de cette transformation car la perte d'un emploi A est incorrecte.

**Monsieur Montauban** s'interroge sur les arguments de l'UFR SEN motivant ce refus.

**Madame Cassin** signale que les demandes de l'UFR SEN doivent être plus claires. Il y a beaucoup d'incompréhensions et d'échanges contradictoires.

**Monsieur Geoffroy** constate que cette motion est opposée à la nouvelle demande de l'UFR SEN, et souligne qu'il est d'ailleurs beaucoup plus facile de passer d'un concours de catégorie C à B, ce qui est plus compliqué que de C à A. On risque donc de ne pas avoir de promotion de personnel en interne.

**Monsieur Haral** s'interroge sur l'ouverture de cet emploi, cette année, au concours interne et de la disponibilité du vivier sur le pôle Guadeloupe.

**Le vice-président** répond que le service de scolarité est en souffrance.

**Monsieur Nagau** s'informe sur le devenir de la contractuelle affectée au service scolarité ?

**Madame Cassin** explique que cela dépendra de son type de contrat et de sa durée. Il faudrait s'informer auprès du Vice-président des moyens.

**Monsieur Gérardin** rappelle les décisions actées par l'établissement en termes de réduction de la précarité. Les agents sont reconduits jusqu'à trois ans, puis le renouvellement est fait de manière exceptionnelle, au cas par cas.

### **3. *Emploi n ° 3 : IGE Bap E***

**Monsieur Haral** indique que l'administration générale n'est pas suffisamment structurée en personnel. L'UA est l'une des universités ayant moins de 20% de personnels affectés à ses services centraux. Certains services (par exemple le patrimoine, les finances, le juridique) ne comptabilise en personnel, qu'un chef de service et sa secrétaire. Ici, on récupère un poste de A de l'administration générale pour le donner à une UFR. Il préconise de préférence l'utilisation d'un support de personnel détaché ou mis en disponibilité.

**Monsieur Geoffroy** répond que c'est le cas. Il confirme que l'UA est la seule université française disposant d'autant de strates et de pôles. Les autres universités n'ont qu'une administration générale. Avec les nouveaux statuts, on a 3 administrations, dont deux polaires et une générale, et tout cela à coûts constants et avec des compétences nouvelles en (RH, recherche, juridique...).

Il termine par la précédente mandature a vidé les services centraux, des emplois ont aussi disparu. Il faut donc donner au pôle Guadeloupe, les moyens pour répondre aux attentes des statuts.

**Madame Cassin** explique qu'à l'origine un poste de l'UFR SEN a été affecté à l'administration générale, ce n'est qu'un juste retour. Elle poursuit qu'un emploi de l'administration générale n'appartient ni au pôle Guadeloupe, ni au pôle Martinique.

**Monsieur Haral** persiste sur les besoins d'emplois du pôle. Il faut penser en priorité à son fonctionnement. Il souhaite que cet emploi soit affecté au pôle et non au laboratoire.

**Madame Cassin** note le courage des composants, car seuls trois postes sont publiés pour cette campagne de BIATSS, sur le pôle Guadeloupe. Si un redéploiement est organisé, il doit se faire sur la globalité. Il faut donc une vision d'ensemble, une vraie réflexion.

**Monsieur le Vice-président** informe que la cartographie polaire est en cours d'élaboration. Il constate que deux emplois ne seront plus publiés, donc sortis de la campagne d'emplois 2018.

**Monsieur Haral** rappelle qu'il existe un poste d'IGR de physique affecté à la volcanologie non pourvu depuis le départ à la retraite du titulaire.

**Madame Cassin** annonce que la politique actuelle est de sécuriser les emplois d'enseignants et de chercheurs. Les BIATSS ne seront plus recrutés sur ces derniers. Elle est d'accord pour l'amorçage d'une réflexion sur la répartition des emplois entre les composantes, par rapport aux effectifs.

**Le Vice-président** souligne que le service RH polaire a initié ce travail, mais pour l'instant il n'a pas de vision claire.

**Monsieur Gérardin** souscrit à la proposition de Madame Cassin. La démarche est raisonnée sur des tronçons et souligne que la demande de l'UFR SEN aurait pu se réaliser avec les données globales. Il dit être très gêné car le CT a statué ce matin, donc avant le conseil polaire, en raison de la fermeture de la plateforme ATRIA, ce lundi 19 février 2018; il y a un manque de coordination de toutes ces opérations.

**Le Vice-président** est surpris de cette déclaration.

**Monsieur Geoffroy** confirme que le Président a été très étonné.

**Madame Keclard** regrette aussi que la procédure ne soit pas respectée. Il faut rapidement mettre en place un rétro planning.

**Monsieur Haral** propose que le poste IGE Bap E, référencé 41499, soit transformé en Bap G, pour répondre aux besoins du pôle.

**Monsieur Montauban** répond qu'il serait difficile de prendre le chemin inverse, car le besoin est identifié.

**Madame Cassin** répond que ce besoin de personnel technique pour la recherche est une demande des enseignants-chercheurs, pour mener à bien leur recherche. Elle conclut que cette campagne d'emplois permettrait au conseil de pôle d'affecter 2 emplois IGE et le rehaussement d'un emploi de C en B au pôle Guadeloupe. Elle rappelle aussi l'affectation de deux personnels dont 1 A au pôle en 2017.

**Le vice-président** regrette tout ce débat sur ce poste, car pour l'instant, il y a très peu de visibilité sur les ressources humaines du pôle.

**Monsieur Geoffroy** serait pour l'association des doyens, aux débats sur la répartition des emplois.

**Le Vice-président** conclut que s'il fallait respecter les délais, le CTS qui s'est tenu, hier était aussi hors délai. Il y a un problème de communication, et non d'effectifs du personnel.

A l'issue de ces échanges, le Vice-président met au vote ces trois emplois de BIATSS ouverts à la publication de la campagne 2018 :

Le résultat du vote est le suivant :

<i>Emploi n°1 : TECH Bap J</i>	Ne prend pas part au vote	1
	Abstentions	1
	Contre	0
	Pour	10

<i>Emploi n°2 : IGE Bap J</i>	Ne prend pas part au vote	1
	Abstentions	0
	Contre	0
	Pour	11

<i>Emploi n°3 : IGE Bap E</i>	Ne prend pas part au vote	1
	Abstentions	0
	Contre	1
	Pour	10

L'ordre du jour étant épuisé, le Vice-président met fin à la séance à 15h25. La date du prochain conseil de pôle est fixée au mardi 27 février 2018.

